



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 30 septembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 23 septembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, , Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen

#### Pouvoirs :

Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Cindy Le Hen  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Daniel Le Bras à 20h40  
Serge Nilly a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

## **7 - DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI DE DEPÔT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP) DE LA VILLE DE QUIMPERLE**

### Exposé :

En application des dispositions l'article L111-7-5 du code de construction et de l'habitation, pour les établissements recevant du public qui ne répondent pas aux normes d'accessibilité au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, un agenda d'accessibilité programmée doit être élaboré. Celui-ci correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015.

Actuellement sur 55 établissements recevant du public appartenant à la Ville de Quimperlé, 38 sont conformes ou en cours de travaux. 18 établissements doivent encore être mis en conformité ou faire l'objet de demande de dérogation.

La rédaction de l'Ad'AP est bien avancée mais, la Ville ayant un patrimoine important à traiter, il n'est pas possible de respecter le délai du 27 septembre 2015.

### Proposition :

Vu les articles L111-7-6 et R111-19-42 à 44 du code de la construction et de l'habitation,

il est proposé au Conseil municipal de solliciter un différé pour le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée pour les établissements suivants (voir liste ci-après), pour difficultés techniques et pour un délai de 12 mois maximum.

#### SCOLAIRES :

École maternelle BISSON, École élémentaire KERSQUINE, École BRIZEUX, École DIWAN.

#### SPORT :

Gymnase de KERNEUZEC, 1000 Club, Stade Kervidanou – vestiaires, Stade Parc Rhu, Tennis Club.

#### CULTURE :

Conservatoire de musique, Chapelle des Ursulines, Présidial.

#### DIVERS :

Chapelle St DAVID, Centre Médico Psychologique Infantile, Amicale Laïque – rue Clohars, Centre J. GUEHENNO,

#### SOCIAL :

IME François HUON, permanences habitat (ADIL) 33 Place Saint-Michel

Avis favorable des Commissions « Politique de la Ville, Environnement » et « Eau et Lutte contre les inondations » du 11 septembre 2015.

**Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Pour expédition conforme  
**Le MAIRE,**  
**Michaël QUERNEZ.**